



Fiche action 1-136 : Sensibilisation du public économique, agricole et scolaire (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

OBJECTIF

L'objectif de cette action est de sensibiliser un large public aux risques d'inondation dont notamment :

- Sensibilisation des acteurs économiques privés : TPE/PME, artisans, commerçants implantés en centres villes,
- Sensibilisation auprès du monde agricole,
- Sensibilisation public scolaire.

Volet économique : Le diagnostic de vulnérabilité a révélé que l'exposition des activités économiques (scénario R1.15) concernait très majoritairement des petites entreprises : plus de 90 % (730 Etab.) accueillent moins de 10 salariés, représentant 29,7 % des emplois impactés (1 650). Ces très petites entreprises recouvrent essentiellement les secteurs du commerce, de l'artisanat, des activités de services, des professions libérales. Directement implantées dans le tissu urbain, elles jouent un rôle important dans la vie économique locale, mais sont généralement considérées comme très peu sensibilisées aux risques d'inondations et préparées à la gestion de crise.

La plupart des chefs d'entreprises n'a en effet pas la mémoire des crues du passé et conscience de l'incidence d'une interruption d'activités. Ils méconnaissent aussi l'existence des dispositifs de surveillance et d'alerte des crues.

Le manque d'information, d'anticipation et d'organisation préalable constituent souvent des facteurs aggravants.

Volet agricole: Le diagnostic de vulnérabilité a mis en évidence la multiplication des phénomènes de ruissellement prenant la forme de coulées de boues dans les secteurs ruraux du territoire. Ces phénomènes paraissent pouvoir être attribués en grande partie à certaines évolutions des pratiques culturelles agricoles (agrandissement des parcelles, suppressions d'éléments paysagers tampons, méthodes de travail du sol, etc.). Leur réduction ou leur suppressions réclament donc d'envisager un partenariat avec le monde agricole sur cette question, aujourd'hui inexistant.

Volet scolaire : Le public scolaire constitue un vecteur important de la sensibilisation aux risques d'inondations : compréhension des phénomènes, acquisition des gestes essentiels et les consignes à suivre, Assurer le relais d'information/sensibilisation vers les parents...

DESCRIPTION DE L'ACTION

Volet économique :

Cette action peut s'appuyer sur différentes mesures :

- Réunion d'information et de sensibilisation des acteurs économiques en partenariat avec les relais économiques (association, chambre consulaire...)
- Développement de supports de communication à destination des acteurs économiques :
- Comprendre le risque et ses conséquences directes et indirectes
- Fiche de diagnostic de l'établissement
- Moyens de prévention et de protection à l'échelle de l'entreprise
- Fiches réflexes adaptées aux types d'activités représentées
- ...

Volet agricole :

L'agriculture présente la spécificité d'être une activité économique dont la rentabilité constitue une donnée primordiale pour assurer sa pérennité. Il s'agit par ailleurs d'un secteur fondé sur l'existence de nombreuses entreprises indépendantes qui, bien qu'encadrées par diverses réglementations, dont les chefs d'exploitation demeurent autonomes en termes de décision. Dans ce contexte, intervenir pour initier et favoriser des évolutions au sein des exploitations agricoles dans ce secteur d'activités présente une certaine complexité avec :

- des compétences à analyser l'impact des systèmes concernés et à diagnostiquer leurs marges de manoeuvre tant sous un angle technique qu'économique,
- des capacités à envisager des alternatives et leurs conséquences en termes de revenus et de travail au niveau de l'exploitation
- des savoir-faire en termes de conseil et d'accompagnement des exploitants dans la mise en oeuvre des changements attendus.

La mise en oeuvre de ce type d'actions exige la mise en place de partenariats politiques, stratégiques et opérationnels avec des organisations professionnelles disposant de cet ensemble de compétences, tout en disposant au sein de la collectivité des moyens humains nécessaires pour suivre le travail conduit par ces partenaires.

Volet scolaire : Organisation d'une information auprès des publics scolaires (école primaire, collège, centre de loisirs) des établissements de la CA Pays de Meaux. Cette information peut prendre plusieurs formes :

- Développement de supports pédagogiques,
- Animation / Conférence (demi-journée) dans les classes
- Atelier - Village Forum (PLOUF),
- Jeu Crue et d'eau,
- Balade urbaine,
- Jeu de la valise "Prêt, partez!".

TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire du SMMRPM

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : SMMRPM-Service GEMAPI- Syndicats de rivières- Service du Développement économique, emploi et activités CAPM- CAPM – Service développement durable CAPM – Service Jeunesse CAPM – Service enfance et éducation-Communes

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

COÛT PREVISIONNEL

Coût HT : 45 000 €

Coût TTC : 54 000 €

Montant retenu HT ou TTC pour subvention : TTC

Projet de financement au stade pré-instruction :

	Assiette	Taux	Montant
<i>Maître d'ouvrage</i>	54 000 €	20 %	10 800 €
<i>Barnier</i>	54 000 €	80 %	43 200 €
<i>AESN</i>	- €	%	- €
<i>Métropole</i>	- €	%	- €
<i>CD77</i>	- €	%	- €
<i>CD91</i>	- €	%	- €
Total		100 %	54 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de réunions et d'ateliers réalisés



Fiche action 1-140 : Formation des élus et cadres dirigeants des collectivités du territoire aux risques inondation (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

OBJECTIF

L'étude de diagnostic de vulnérabilité a mis en évidence les enjeux de l'exposition du territoire de la CA Pays de Meaux aux inondations. La mise en oeuvre d'un plan territorial d'actions de la réduction de la vulnérabilité suppose une compréhension et un partage commun des enjeux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de sensibiliser les maires, leurs adjoints, les conseillers municipaux, les directeurs généraux des services au risque d'inondation auquel le territoire de la CAPM est exposé. Etant donné la disponibilité généralement limitée de ces acteurs, il s'agira de procéder en priorité à des séquences d'information aux élus au sein des instances existantes des collectivités concernées (ex. conseil communautaire CAPM, commission CAPM, conseils municipaux), ainsi que des classes d'eau complètes de la diffusion de documents de communication assurant la promotion de la démarche. Les services des collectivités concernés devraient être pour leur part davantage impliqués dans les travaux des groupes de travail et de coordination associés à l'élaboration et la mise en oeuvre de différentes actions de ce plan.
Exemple d'actions : Classe d'eau pour les élus, formation de gestion de crise par l'EPTB

TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire du SMMRPM

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : SMMRPM - Service GEMAPI + CAPM- Service communication

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2029

COÛT PREVISIONNEL

Coût HT : 10 000 €

Coût TTC : 12 000 €

Montant retenu HT ou TTC pour subvention : TTC

Projet de financement au stade pré-instruction :

	Assiette	Taux	Montant
<i>Maître d'ouvrage</i>	12 000 €	20 %	2 400 €
<i>Barnier</i>	12 000 €	80 %	9 600 €
<i>AESN</i>	- €	%	- €
<i>Métropole</i>	- €	%	- €
<i>CD77</i>	10 000 €	%	- €
<i>CD91</i>	- €	%	- €
Total		100 %	12 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre d'élus et de personnels formés



Fiche action 1-141 : Pose de repères de crue pour toutes les communes riveraines de la Marne et actions de communication associées (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

OBJECTIF

La pose de repères de crues est une obligation légale prévue à l'article L.563-3 du Code de l'environnement. Il précise que "dans les zones exposées au risque d'inondation, le maire, avec l'assistance des services de l'Etat compte, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles. La commune ou le groupement de collectivités territoriales comptent, matérialisent, entretiennent et protègent ces repères". Les études de la SLGRI n'ont permis d'identifier qu'un seul repère de crue (Trilport) sur le territoire de la CAPM.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif vise à poser 22 repères de crue dans un délai de 4 ans dont au moins la moitié sous 2 ans. Toutes les communes riveraines de la Marne sont concernées par cet objectif.

- Proposition de sites (minima un par commune exposée - 11 communes exposées),

Actions de communication à l'occasion de la pose des repères de crues.

La possibilité de la pose de repères de crue sur ou dans des équipements publics, très fréquents, sera étudiée comme la création d'un lien interactif (type flash-code) renvoyant sur le site internet de la CA Pays de Meaux.

TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire du SMMRPM

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : CAPM - Service GEMAPI + Mairies

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2025

COÛT PREVISIONNEL

Coût HT : 10 000 €

Coût TTC : 12 000 €

Montant retenu HT ou TTC pour subvention : TTC

Projet de financement au stade pré-instruction :

	Assiette	Taux	Montant
<i>Maître d'ouvrage</i>	12 000 €	20 %	2 400 €
<i>Barnier</i>	12 000 €	80 %	9 600 €
<i>AESN</i>	- €	%	- €
<i>Métropole</i>	- €	%	- €
<i>CD77</i>	10 000 €	%	- €
<i>CD91</i>	- €	%	- €

	Assiette	Taux	Montant
Total		100 %	12 000 €

Avis DRIEAT : (La fiche indique qu'un seul repère a été identifié sur le territoire de la Communauté d'agglomérations du Pays de Meaux. Or, d'après le recensement sur la plateforme nationale de repères de crues, il existe à Meaux deux repères de crues sous forme de plaque marquant la hauteur atteinte par la Marne lors de la crue de mars 1876 : • Un au niveau du 6 Quai Sadi Carnot, sur le pilier du pont des moulins, orienté vers l'amont. <https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/repere/16-mars-1876-4> • Un au niveau du 25 rue de Nanteuil, sur le mur de tête amont de l'écluse en rive gauche. <https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/repere/16-mars-1876-3>)

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de repères de crues installés sur le nombre total visé



Fiche action 1-149 : Inventaire et état des systèmes d'endiguement sur le territoire (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

OBJECTIF

Le syndicat est acteur Gémapien sur une partie de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux et 5 communes de la CC Plaine et Monts de France.

A l'échelle du périmètre du syndicat, certaines digues ou certains remblais peuvent être présents et faire obstacle aux débordements de la Marne ou de ses affluents.

Le syndicat souhaite réaliser un inventaire de ces digues afin d'identifier celles qu'il convient d'intégrer dans des systèmes d'endiguement et celles qu'il convient de mettre en transparence hydraulique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action se décline en plusieurs études qui se succèdent :

- 1) réalisation d'un inventaire des digues sur le territoire en collaboration avec les différentes communes (analyse topographique, enquêtes en commune, visites de terrain)
 - 2) réalisation d'une prédéfinition des systèmes d'endiguement afin d'étudier différents scénarios de conservation, confortement ou effacement des digues existantes dans le but d'identifier les digues à intégrer dans des systèmes d'endiguements en fonction des enjeux à protéger
 - 3) réalisation des études de dangers et des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement retenus
- Ces études pourront donner lieu à des travaux ultérieurs en fonction des niveaux de protection choisis notamment (confortement, prolongement, arasement, etc...).

TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

territoire du SMMRPM

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Assistant à Maître d'Ouvrage, Cotech et Copil intégrant les communes concernées

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2029

COÛT PREVISIONNEL

Coût HT : 120 000 €

Coût TTC : 144 000 €

Montant retenu HT ou TTC pour subvention : TTC

Projet de financement au stade pré-instruction :

	Assiette	Taux	Montant
<i>Maître d'ouvrage</i>	144 000 €	50 %	72 000 €
<i>Barnier</i>	144 000 €	50 %	72 000 €
<i>AESN</i>	- €	%	- €
<i>Métropole</i>	- €	%	- €

	Assiette	Taux	Montant
<i>CD77</i>	- €	%	- €
<i>CD91</i>	- €	%	- €
Total		100 %	144 000 €

Avis DRIEAT : Pour études 2 et 3 sous réserve que cela bénéficie à une collectivité couverte par un PPRI

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'inventaire des digues, linéaire d'ouvrages identifiés, réalisation des études de dangers



Fiche action 6-144 : Préservation, restauration, valorisation des champs d'expansion des crues - Etudes et travaux (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

OBJECTIF

A l'échelle du périmètre du syndicat, de nombreux espaces ouverts, agricoles et naturels occupent les rives de la Marne:

- des terres agricoles de prairies et de grandes cultures (aval de Germigny-l'Evque),
- la zone naturelle du Pâtis, constituée d'une mosaïque d'étangs et de plans d'eau, située sur un secteur d'anciennes gravières, constitue un espace de loisirs et représente un atout écologique et paysager pour le territoire,
- la boucle de St-Faron, ancien méandre de la Marne,
- les méandres de la Marne à l'aval du territoire, occupés par des espaces naturels (Isles-les-Villenoy, Trilbardou).

Ces vastes espaces non urbanisés en amont et en aval de la ville de Meaux et de l'agglomération du Pays de Meaux constituent autant de zones d'expansion des crues, indispensables aux politiques territoriales de prévention et de gestion des inondations. Ils jouent un rôle essentiel dans la réduction de l'aléa, apparaissant comme des solutions vertes, à la différence de mesures de protections plus structurelles (digues, murettes). La préservation de ces espaces (documents d'urbanisme), leur valorisation (gestion des espaces agricoles et naturels, entretien, convention avec la profession agricole), constituent un enjeu fort, reflétant également l'expression d'une solidarité amont-aval entre les territoires.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une étude pour définir des mesures de gestion des champs d'expansion de crues et des zones humides contribuant à la gestion des inondations avec leurs gestionnaires. L'étude cherchera :

- à caractériser les zones d'intérêt écologique, leur fonctionnement hydraulique, leur statut foncier,
- évaluer l'effet de ces champs d'expansion de crues et zones humides sur l'écroulement des crues,
- proposer des mesures de gestion, de protection et d'amélioration de leurs fonctionnalités.

Des travaux pourront également être réalisés suite à ces études.

TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire du SMMRPM

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Service GEMAPI + Syndicat de rivières

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2025

COÛT PREVISIONNEL

Coût HT : 500 000 €

Coût TTC : 600 000 €

Montant retenu HT ou TTC pour subvention : HT

Projet de financement au stade pré-instruction :

	Assiette	Taux	Montant
<i>Maître d'ouvrage</i>	500 000 €	20 %	100 000 €
<i>Barnier</i>	500 000 €	50 %	250 000 €
<i>AESN</i>	500 000 €	14 %	70 000 €
<i>Métropole</i>	500 000 €	6 %	500 000 €
<i>CD77</i>	500 000 €	10 %	50 000 €
<i>CD91</i>	- €	%	- €
Total		100 %	500 000 €

Avis DRIEAT : (Il est retenu qu'il ne s'agit que des études)

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Avancement des études



Fiche action 6-147 : Etude - Soutien à la préservation, restauration, création des éléments du paysage (espaces naturels, haies, talus, fossés...) contribuant à la réduction des phénomènes de ruissellement (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

OBJECTIF

L'accroissement des phénomènes de ruissellement observés depuis une dizaine d'années sur le territoire est lié à différents facteurs. Si le changement climatique peut sans doute être incriminé dans la multiplication des épisodes de précipitations d'importance subits et violents, la façon dont le territoire est aménagé et cultivé n'est pas exempt de responsabilités.

Sur le territoire de la CAPM, l'artificialisation des sols liés à l'urbanisation et l'évolution des pratiques culturales agricoles (ex. agrandissement des parcelles, suppression d'éléments tampons, etc.) contribuent en effet à accroître et accélérer les flux d'eaux pluviales (souvent charges de terre) notamment sur les secteurs en pente. Dans cadre, l'enjeu est de veiller au maintien et à la création d'éléments paysagers susceptibles de réduire ces phénomènes de ruissellement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette fiche action concerne la partie études (ID147), tandis que les travaux sont envisagés au sein de l'action ID596.

L'intervention sur cette question tant complexe, s'agissant de phénomènes ponctuels et erratiques, elle nécessite la réalisation d'études et de travaux visant :

- l'adaptation des pratiques culturales et hydraulique douce,
- d'abord d'acquérir et/ou de consolider les connaissances relatives aux phénomènes observés, dont le diagnostic sur la vulnérabilité a établi une première liste,
- d'en diagnostiquer les principales causes pouvant appeler des mesures correctives, à définir puis à mettre en œuvre,
- de planifier de manière cohérente des interventions nécessaires dans le cadre d'approches de type schéma directeur de gestion du pluvial et/ou plans de gestion des éléments paysager,
- et de programmer de façon cohérente dans le temps et sur le territoire des interventions adaptées et de les mettre en œuvre, avec potentiellement des capacités de maîtrise du foncier concerné

TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire du SMMRPM

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : CAPM-Service GEMAPI + Syndicats de rivières

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

COÛT PREVISIONNEL

Coût HT : 112 500 €

Coût TTC : 135 000 €

Montant retenu HT ou TTC pour subvention : HT

Projet de financement au stade pré-instruction :

	Assiette	Taux	Montant
Maître d'ouvrage	112 500 €	20 %	22 500 €
Barnier	112 500 €	50 %	56 250 €
AESN	112 500 €	15 %	16 875 €
Métropole	- €	%	- €
CD77	112 500 €	15 %	16 875 €
CD91	- €	%	- €
Total		100 %	112 500 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation du volet étude



Fiche action 6-148 : Limiter les ruissellements sur le bassin versant du Ru de Rutel - études et travaux (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

OBJECTIF

Les 25 mai et 12 juin 2018, les communes de Chauconin-Neufmontiers et de Villenoy ont été touchées par des inondations majeures, motivant le Syndicat Mixte Marne et Rus Du Pays de Meaux à établir une étude de ruissellement.

Ce diagnostic a permis d'identifier huit quartiers à enjeux avec des actions prioritaires dont :

Priorité 1 : Chauconin-Neufmontiers : Quartier à l'amont du pont de la cavée et l'amont du pont de la rue de la ferme du pré,

Villenoy : Rue de l'Arquebuse, Place Picard et le parc.

Priorité 2 : Chauconin : Rue du pont de la planche et hameau de Rutel, Lotissement Pré Bourdeau et exutoire du ru du Bourdeau

Priorité 3 : Chauconin-Neufmontiers : Rue Désoyer

Pour chaque quartier, des facteurs aggravant ont été identifiés dont:

- La topographie et la couverture des sols des versants ainsi que l'absence d'exutoires naturels aux ruissellements des hauteurs de Penchard et du ru de Bourdeau.
- La conjonction des ruissellements et des débordements le 12 juin sur Chauconin centre bourg.
- La faiblesse des réseaux EP et le manque d'exutoires sur Neufmontiers, Chauconin centre bourg et Villenoy,
- Quelques ponts et ponceaux sous-dimensions,
- Les constructions dans le lit majeur,
- L'artificialisation à l'extrême du Rutel dans toute sa traverse de Villenoy, transformé en bassin de rétention à l'amont de la D5 et canalisé ou chenalisé à l'aval, jusqu'à la Marne.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les types d'actions envisagées sont :

- La poursuite des études préalables sur le bassin versant pour permettre le dimensionnement et la mise en oeuvre des futurs aménagements. La réalisation des premiers travaux relatifs à :
- La restauration hydromorphologique des affluents (par exemple reprofilage d'une zone d'expansion de crues naturelle en amont de Chauconin-Neufmontiers pour un volume d'environ 14 000 m³),
- Le développement des zones d'expansions de crues et des zones de sur-inondation (par exemple utiliser le bassin SNCF sur le ru pour faire une zone de sur-inondation),
- L'aménagement des bassins existants de Villenoy et appropriation des bonnes utilisations des vannes,
- L'entretien des cours d'eau,
- La maîtrise des ruissellements urbains (avec un objectif à zéro rejet à dans les cours d'eau),
- La prise en compte des quelques ponts et ponceaux sous-dimensionnés (faiblesse du débit admissible de certains ouvrages) dont le pont de la ferme du Pr, le pont de la Planche, les ponts du hameau de Rutel et réflexion de travaux de redimensionnement,
- La prévention des risques,
- La prise en compte de la biodiversité dans les aménagements.

Périmètre de l'action :

Communes couverte par un PPRI : Villenoy

Communes non couverte par un PPRI : Chauconin-Neufmontiers

TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire du SMMRPM

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : SMMRPM

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

COÛT PREVISIONNEL

Coût HT : 230 000 €

Coût TTC : 276 000 €

Montant retenu HT ou TTC pour subvention : HT

Projet de financement au stade pré-instruction :

	Assiette	Taux	Montant
<i>Maître d'ouvrage</i>	230 000 €	20 %	46 000 €
<i>Barnier</i>	230 000 €	50 %	115 000 €
<i>AESN</i>	230 000 €	17 %	39 100 €
<i>Métropole</i>	- €	%	- €
<i>CD77</i>	60 000 €	13 %	29 900 €
<i>CD91</i>	- €	%	- €
Total		100 %	230 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réduction du nombres de logements touchés



Fiche action 6-533 : Limiter le ruissellement sur les bassins versant du syndicat (hors ru de rutel) - études (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

OBJECTIF

Lors des épisodes pluvieux de 2021, les communes de Nanteuil-Lès-Meaux et de Chambry ont été touchées par des inondations majeures, motivant le Syndicat Mixte Marne et rus du Pays de Meaux à lancer une étude sur la modélisation du bassin et l'hydromorphologie des cours d'eau afin de limiter le ruissellement et aider à la défense contre les inondations.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette fiche action concerne la partie études (ID533), tandis que les travaux sont envisagés au sein de l'action ID597.

Les types d'actions envisagées sont :

- La poursuite des études préalables sur le bassin versant pour permettre le dimensionnement et la mise en œuvre des futurs aménagements.
- La restauration hydromorphologique des affluents ,
- Le développement des zones d'expansions de crues et des zones de sur-inondation,
- L'aménagement des bassins existants de Chambry et appropriation des bonnes utilisations des ouvrages,
- L'entretien des cours d'eau,
- La maîtrise des ruissellements urbains (avec un objectif à zéro rejet à dans les cours d'eau),
- La prise en compte des quelques ponts et ponceaux sous-dimensionnés (faiblesse du débit admissible de certains ouvrages) dont le pont de la ferme du Pr, le pont de la Planche, les ponts du hameau de Rutel et réflexion de travaux de redimensionnement,
- La prévention des risques,
- La prise en compte de la biodiversité dans les aménagements.

TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les bassins versant du Syndicat hors le BV du ru de Rutel

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

Modalités de pilotage, de suivi, etc. :

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

COÛT PREVISIONNEL

Coût HT : 115 000 €

Coût TTC : 138 000 €

Montant retenu HT ou TTC pour subvention : HT

Projet de financement au stade pré-instruction :

	Assiette	Taux	Montant
Maître d'ouvrage	115 000 €	20 %	23 000 €

	Assiette	Taux	Montant
<i>Barnier</i>	115 000 €	50 %	57 500 €
<i>AESN</i>	115 000 €	20 %	23 000 €
<i>Métropole</i>	- €	%	- €
<i>CD77</i>	115 000 €	10 %	11 500 €
<i>CD91</i>	- €	%	- €
Total		100 %	115 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude



Fiche action 6-596 : Travaux - Soutien à la préservation, restauration, création des éléments du paysage (espaces naturels, haies, talus, fossés...) contribuant à la réduction des phénomènes de ruissellement (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

OBJECTIF

L'accroissement des phénomènes de ruissellement observés depuis une dizaine d'années sur le territoire est lié à différents facteurs. Si le changement climatique peut sans doute être incriminé dans la multiplication des épisodes de précipitations d'importance subits et violents, la façon dont le territoire est aménagé et cultivé n'est pas exempt de responsabilités.

Sur le territoire de la CAPM, l'artificialisation des sols liés à l'urbanisation et l'évolution des pratiques culturales agricoles (ex. agrandissement des parcelles, suppression d'éléments tampons, etc.) contribuent en effet à accroître et accélérer les flux d'eaux pluviales (souvent charges de terre) notamment sur les secteurs en pente. Dans ce cadre, l'enjeu est de veiller au maintien et à la création d'éléments paysagers susceptibles de réduire ces phénomènes de ruissellement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette fiche action concerne la partie travaux (ID596), tandis que le volet étude est envisagé au sein de l'action ID147.

L'intervention sur cette question tant complexe, s'agissant de phénomènes ponctuels et erratiques, elle nécessite la réalisation d'études et de travaux visant :

- l'adaptation des pratiques culturales et hydraulique douce,
- d'abord d'acquérir et/ou de consolider les connaissances relatives aux phénomènes observés, dont le diagnostic sur la vulnérabilité a établi une première liste,
- d'en diagnostiquer les principales causes pouvant appeler des mesures correctives, à définir puis à mettre en œuvre,
- de planifier de manière cohérente des interventions nécessaires dans le cadre d'approches de type schéma directeur de gestion du pluvial et/ou plans de gestion des éléments paysager,
- et de programmer de façon cohérente dans le temps et sur le territoire des interventions adaptées et de les mettre en œuvre, avec potentiellement des capacités de maîtrise du foncier concerné

TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire du SMMRPM

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : CAPM-Service GEMAPI + Syndicats de rivières

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

COÛT PREVISIONNEL

Coût HT : 112 500 €

Coût TTC : 135 000 €

Montant retenu HT ou TTC pour subvention : HT

Projet de financement au stade pré-instruction :

	Assiette	Taux	Montant
<i>Maître d'ouvrage</i>	112 500 €	20 %	22 500 €
<i>Barnier</i>	112 500 €	50 %	56 250 €
<i>AESN</i>	112 500 €	20 %	22 500 €
<i>Métropole</i>	- €	%	- €
<i>CD77</i>	112 500 €	10 %	11 250 €
<i>CD91</i>	- €	%	- €
Total		100 %	112 500 €

Avis DRIEAT : Sous réserve des résultats des études (6-147) (protection d'une commune PPRI)

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de mesures hydrauliques douces mises en places



Fiche action 6-597 : Limiter le ruissellement sur les bassins versant du syndicat (hors ru de rutel) - travaux (Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux)

OBJECTIF

Lors des épisodes pluvieux de 2021, les communes de Nanteuil-Lès-Meaux et de Chambry ont été touchées par des inondations majeures, motivant le Syndicat Mixte Marne et rus du Pays de Meaux à lancer une étude sur la modélisation du bassin et l'hydromorphologie des cours d'eau afin de limiter le ruissellement et aider à la défense contre les inondations.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette fiche action concerne la partie travaux (ID597), tandis que le volet étude est envisagé au sein de l'action ID533.

Les types d'actions envisagées sont :

- La poursuite des études préalables sur le bassin versant pour permettre le dimensionnement et la mise en oeuvre des futurs aménagements.
- La restauration hydromorphologique des affluents ,
- Le développement des zones d'expansions de crues et des zones de sur-inondation,
- L'aménagement des bassins existants de Chambry et appropriation des bonnes utilisations des ouvrages,
- L'entretien des cours d'eau,
- La maîtrise des ruissellements urbains (avec un objectif à zéro rejet à dans les cours d'eau),
- La prise en compte des quelques ponts et ponceaux sous-dimensionnés (faiblesse du débit admissible de certains ouvrages) dont le pont de la ferme du Pr, le pont de la Planche, les ponts du hameau de Rutel et réflexion de travaux de redimensionnement,
- La prévention des risques,
- La prise en compte de la biodiversité dans les aménagements.

TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les bassins versant du Syndicat hors le BV du ru de Rutel

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux

Modalités de pilotage, de suivi, etc. :

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023 - 2026

COÛT PREVISIONNEL

Coût HT : 115 000 €

Coût TTC : 138 000 €

Montant retenu HT ou TTC pour subvention : HT

Projet de financement au stade pré-instruction :

	Assiette	Taux	Montant
Maître d'ouvrage	115 000 €	20 %	23 000 €
Barnier	115 000 €	50 %	57 500 €

	Assiette	Taux	Montant
<i>AESN</i>	115 000 €	20 %	23 000 €
<i>Métropole</i>	- €	%	- €
<i>CD77</i>	115 000 €	10 %	11 500 €
<i>CD91</i>	- €	%	- €
Total		100 %	115 000 €

Avis DRIEAT : Sous réserve des résultats des études (6-533) (protection d'une commune PPRI)

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation des travaux